



**FNEC FP – FORCE OUVRIERE**

**Force Ouvrière Enseignement Supérieur et Recherche**

**SNPREES-FO**

**SupAutonome-FO**



**ELECTION AU COMITÉ TECHNIQUE MINISTÉRIEL  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

**Scrutin du 6 décembre 2018**

## **Profession de foi de la liste SNPREES-FO et SupAutonome-FO (FO ESR) présentée par la FNEC FP FO**

### **FO un syndicat indépendant, FO un syndicat qui vous défend**

*Le 6 décembre tous les personnels titulaires et non titulaires sont appelés à voter pour élire leurs représentants au Comité Technique Ministériel de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CTMESR). Cette élection détermine la représentativité des organisations syndicales au niveau ministériel. De cette représentativité découle également la composition du CHSCT ministériel.*

*Le CTMESR est consulté sur les textes législatifs ou réglementaires concernant les statuts des personnels, il est informé des bilans sociaux et des travaux du CHSCT ministériel.*

### **Résister, revendiquer, reconquérir**

Face à l'offensive du gouvernement contre les droits et garanties des personnels : gel du point d'indice, rétablissement du jour de carence, mise en œuvre de PPCR...

Force Ouvrière ne fait pas partie de ceux qui accompagnent les contre-réformes ou qui font semblant de ne pas les voir !

Force Ouvrière, 1<sup>ère</sup> organisation syndicale dans la Fonction publique d'Etat, n'accepte aucune dégradation et remise en cause de nos statuts et de nos conditions de travail !

### **VOTEZ FO au CTMESR pour :**

- **défendre le statut national des fonctionnaires**, contre l'individualisation des carrières et des salaires aggravée par les dernières réformes (RIFSEEP, PPCR) dont FO demande le retrait
- **défendre le code des pensions civiles et militaires**, qui garantit le paiement des pensions sur le budget de l'État, pour le maintien du calcul de la pension sur la base des 6 derniers mois, contre le projet de régime universel de retraite par points qui ne vise qu'à faire baisser le montant des pensions
- **défendre les droits des contractuels** et combattre pour la titularisation des contractuels qui le souhaitent
- **revendiquer l'augmentation générale des rémunérations**, en donnant la priorité au traitement indiciaire par l'augmentation immédiate de 16% de la valeur du point d'indice pour compenser les pertes de pouvoir d'achat, contre les primes « à la tête du client »
- **combattre la politique d'austérité**, qui au nom de déficits organisés par les gouvernements successifs, supprime des postes, ce qui engendre des charges de travail croissantes
- **défendre les établissements contre la territorialisation, s'opposer aux restructurations et fusions** qui permettent plus de mutualisations, mettent en concurrence les établissements et menacent leurs missions de service public
- **défendre les libertés universitaires et la liberté de recherche**, face à l'arbitraire mis en place par les lois Péresse et Fioraso dans les établissements. C'est demander le respect de la spécificité des disciplines dans l'organisation des études, des concours, de la recherche, et l'attribution des moyens (postes et budgets) nécessaires à l'exercice de ces libertés.

## **VOTER FORCE OUVRIÈRE AU CTMESR C'EST DEFENDRE LA RECHERCHE PUBLIQUE ET L'UNIVERSITÉ LAÏQUE ET RÉPUBLICAINE**

FO a toujours combattu les lois Pacte pour la Recherche de 2006, LRU de 2007 et loi ESR de 2013 qui organisent l'autonomie des universités, le désengagement de l'État, les restrictions sur les postes statutaires et la santé au travail, la fin de la liberté de recherche et des libertés universitaires et enfin la territorialisation, attaque majeure contre les services publics républicains.

FO s'oppose au projet d'ordonnance qui, sous couvert d'expérimentation, va permettre des fusions avec des statuts à la carte : la dérogation devient la norme. Ce projet d'ordonnance veut donner les moyens législatifs d'aller jusqu'au bout de la territorialisation inscrite dans la loi Fioraso de 2013. C'est également un pas de plus vers l'éclatement des politiques nationales des organismes de recherche et leur transformation en agence de moyens au service des politiques de site.

### **FO défend les intérêts matériels et moraux de toutes les catégories de personnels.**

FO n'a pas signé le protocole PPCR synonyme de blocage et d'allongement des carrières, FO a combattu le RIFSEEP, synonyme de rémunération au mérite.

FO s'oppose aux attaques contre le statut des enseignants-chercheurs, les pressions pour la modulation et l'évaluation locale introduite par le « suivi de carrière ». FO défend le jugement par les pairs, la qualification, l'existence et les prérogatives du CNU.

FO défend les personnels ouvriers des CROUS qui refusent la perte de leurs acquis au nom d'une fonctionnarisation au rabais dont très peu d'entre eux bénéficieront.

FO revendique la fin de l'entretien annuel pour les BIATSS, des vrais concours pour les ITRF, le droit à mutation et à une carrière qui ne dépende pas de l'arbitraire au nom de la très subjective « *qualité du dossier* », le respect des prérogatives des CAP.

FO revendique un vrai plan de titularisation des personnels non titulaires et l'arrêt des recrutements de CDD et CDI sur des besoins permanents. FO exige la restitution du budget de l'ANR aux universités et aux organismes de recherche pour ouvrir des concours aux milliers de jeunes chercheurs sacrifiés dans le budget 2019.

FO défend le statut des chercheurs à temps plein et s'oppose à la fusion des corps ITA-ITRF.

### **FO a respecté son mandat au CTMESR :**

- À l'initiative de FO, le CTMESR a adopté une motion contre la mise en place du RIFSEEP lors de sa séance du 7 juillet 2015
- FO a voté contre l'arrêté ministériel qui restreint les moyens des membres des CHSCT au CTMESR du 14 avril 2016
- FO a voté contre la transposition de PPCR aux corps de catégorie A de notre ministère au CTMESR du 21 février 2017
- FO a condamné le simulacre de vote sur l'arrêté RIFSEEP pour les ITRF et les ITA lors du CTMESR du 10 avril 2017
- FO a voté contre le projet d'arrêté télétravail dans notre ministère, car moins favorable que le décret fonction publique, lors du CTMESR du 5 octobre 2017
- FO a voté contre l'arrêté RIFSEEP pour les personnels des bibliothèques au CTMESR du 14 février 2018